

MAIRIE d. l. Gaud

ARRONDISSEMENT de Vaulx

Du deux Janvier an mil huit cent quarante-quatre, à dix heures du matin

ACTE DE DÉCÈS de Jacques Benoît David

le jour'hui à dix heures du soir, décédé profession d'cultivateur

agè de cinquante-neuf ans, né à Vaulx

département d'auvergne domicilié à la Gaud

fils de Jean Baptiste David

et de Jeanne Adélaïde Dubach, tous de

Mairie de Vaulx, sans profession, domiciliés à la Gaud.

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Adolphe Benoît, agé de quarante-deux ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Gaud, qui a dit être le père du défunt et par le sieur Jean Adélaïde, agé de cinquante-neuf ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Gaud, qui a dit être le père du défunt.

Et ont, les déclarants, signé et scellé de leurs signatures.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

Benoît

MAIRIE d. l. Gaud

ARRONDISSEMENT de Vaulx

Du deux Janvier an mil huit cent quarante-quatre, à dix heures du matin

ACTE DE DÉCÈS de Marie Vaug

le jour'hui à neuf heures du matin, décédée profession d'agriculteur

agè de deux ans, née à la Gaud

département d'auvergne domiciliée à la Gaud

fille de Charles Vaug, cultivateur, et de Marie Josephine Gros, sans profession, domiciliés à la Gaud.

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Adolphe Benoît, agé de quarante-deux ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Gaud, qui a dit être le père du défunt et par le sieur Jean Adélaïde, agé de cinquante-neuf ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Gaud, qui a dit être le père du défunt.

Et ont, les déclarants, signé et scellé de leurs signatures.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

Benoît

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Adolphe Benoît, agé de quarante-deux ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Gaud, qui a dit être le père du défunt et par le sieur Jean Adélaïde, agé de cinquante-neuf ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Gaud, qui a dit être le père du défunt.

Et ont, les déclarants, signé et scellé de leurs signatures.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

MAIRIE d. l. Gaud

ARRONDISSEMENT de Vaulx

Du deux Janvier an mil huit cent quarante-quatre, à dix heures du matin

ACTE DE DÉCÈS de Marie Vaug

le jour'hui à neuf heures du matin, décédée profession d'agriculteur

agè de deux ans, née à la Gaud

département d'auvergne domiciliée à la Gaud

fille de Charles Vaug, cultivateur, et de Marie Josephine Gros, sans profession, domiciliés à la Gaud.

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Adolphe Benoît, agé de quarante-deux ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Gaud, qui a dit être le père du défunt et par le sieur Jean Adélaïde, agé de cinquante-neuf ans, profession d'agriculteur, domicilié à la Gaud, qui a dit être le père du défunt.

Et ont, les déclarants, signé et scellé de leurs signatures.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré en dire.

N° 3
Infant VaugN° 4
Long

Mullon

Muguet